

Panneaux publicitaires illégaux : la guerre aux annonceurs est déclarée en Corse

Par **Maxime Becmeur**, [France Bleu RCFM](#) Jeudi 9 novembre 2017 à 17:04



Active depuis 2013 dans l'île, l'association **Paysages de France** vient d'obtenir gain de cause. Récemment, 9 panneaux publicitaires illégaux ont été enlevés par les services de la préfecture de Corse-du-Sud. Dans la région, on estime à un millier le nombre d'affichages non autorisés.

Alors que la plus grande surface commerciale de Corse vient d'ouvrir ses portes cette semaine à Sarrola-Carcopino (Corse-du-Sud), certains se battent contre les affichages publicitaires illégaux. Principaux responsables montrés du doigt : les centres commerciaux et leurs enseignes.

Les grands panneaux publicitaires de 4 m par 3 m sont de plus en plus visibles le long des routes de Corse. Depuis 2013, l'association **Paysages de France** tente de faire l'inventaire dans l'île de ces panneaux parfois installés illégalement. Il y en aurait au moins un millier sur tout le territoire. Selon l'association, il s'agit surtout de lutter contre la pollution visuelle.

"Cette pollution visuelle, elle n'est pas suffisamment prise en compte par les pouvoirs publics, souligne Jean-Marie Lorenzi, le correspondant pour la Corse de l'association Paysages de France. Il y a eu souvent un laxisme des services de l'Etat. En Corse, comme ailleurs, lorsque

personne n'intervient, la situation perdure. Les afficheurs, de leur côté, ont toujours l'argument économique."



"Il y a souvent un certain laxisme de la part des services de l'Etat", constate le correspondant pour la Corse de l'association Paysages de France.



En Haute-Corse, depuis 2013, environ 150 panneaux publicitaires illégaux ont été enlevés. Ces derniers jours, la préfecture de Corse-du-Sud a retiré 9 affichages commerciaux, après plusieurs plaintes déposées par des adhérents de l'association **Paysages de France**. *"Le message délivré à travers cette action est intéressant, observe le représentant local. Nous avons fait uniquement 30 relevés d'infractions en quelques mois en Corse-du-Sud. Tout est allé relativement vite. Ce n'était le cas en Haute-Corse, où il a fallu attendre trois ans et une requête devant le tribunal administratif pour que les choses bougent."*



"Le message délivré par la préfecture de Corse-du-Sud est intéressant", observe le représentant local de l'association Paysages de France.



Par :

Maxime Becmeur *France Bleu RCFM*